COMMUNE D'ETOILE SUR RHONE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 30/06/2025
ID : 026-212601249-20250626-DEC_2025_044-AR

DECISION N° DEC-2025-044

OBJET : CONCERT MAIA WOJCIK LE 16 JUILLET 2025

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la proposition de spectacle présentée par Gabriel CHARVIN, manager de Maïa WOJCIK, pour un concert le 16 juillet 2025 à 22 h à Etoile sur Rhône.

Considérant la nécessité de contractualiser avec l'artiste pour fixer les conditions de sa prestation

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la proposition de contrat pour un concert d'un montant de 1 200 € (mille deux cents euros) avec un paiement sous forme GUSO, pour une représentation de Maïa WOJCIK le 16 juillet 2025 à 22 heures, Place de la République à Etoile sur Rhône.

- **DE SIGNER**, le contrat de cession de spectacle qui précise toutes les modalités et conditions de la représentation et de prévoir les crédits au budget 2025.

ETOILE SUR RHONE,
Le 26 juin 2025
Le Maire,

MAIRIE D'ETOILE-SUR-RHÔNE (DRÔME)

Françoise CHAZAL